



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

---

**OBJET : TARIFICATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE**

**N°2025\_079**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir** : Jean-Philippe SANTONI





---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

---

Afin d'organiser un service d'entretien ménager supplémentaire que certaines manifestations grand public pourraient nécessiter dans les bâtiments de la ville ou à l'extérieur, excédant le ménage courant pris en charge par la Ville de Brignais, cette dernière a recours soit au service du prestataire détenteur du marché public « Nettoyage » pour assurer la prestation, soit à ses propres agents du service Entretien des bâtiments communaux. Le service est refacturé aux organisateurs selon les conditions prévues par la délibération du 9 juillet 2025 portant sur la tarification et la mise à disposition de salles et prestations annexes.

Il est précisé que le montant des tarifs appliqués correspond à ceux prévus par le marché « Nettoyage » en vigueur, et qui sont, pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, les suivants :

DÉSIGNATION	PRIX H.T	PRIX T.T.C
Tarif horaire de jour	17,70 €	21,24 €
Tarif horaire dimanche / jour férié	34,78 €	41,74 €

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la tarification des prestations supplémentaires de nettoyage effectuées par l'entreprise titulaire du marché « Nettoyage » ou par les agents de la Ville de Brignais telle que prévue par le marché public en vigueur
- DIRE que les crédits de refacturation des frais annexes seront inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 70 – comptes 70848 et 70878 sur le budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

#### Le secrétaire

Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

#### Le Maire

Serge BÉRARD